



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

**Séance du 4 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 29 mai 2020, s'est assemblé à la salle des fêtes de Vauhallan, sous la présidence de Monsieur GLEIZE, Maire de Vauhallan.

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>19</b>	<b>Votants :</b>	<b>19</b>
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taouès COLL, Alain SCHMITT, Marianne PERDRIJAT, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Lina LEMARIE, Sébastien VELLUET, Hélène LEVERNIEUX, Guy HALGAND, Bénédicte ALLENET, Alexandre SIGNORET, Edwige BONNEFOY, Eric MORISSET, François HILLION, Katia EMIG					
Représentées :						
Absents :						
<b>Secrétaire :</b>	Vincent PAIN					

A 20h35 le quorum étant atteint, Monsieur Bernard GLEIZE, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Vincent PAIN est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2020 au vote. Il est adopté à l'unanimité (Marianne PERDRIJAT arrivée après le vote du PV).

### **Délibération n°13/2020 : Indemnités des élus (Maire, adjoints, conseillers municipaux délégués)**

Bernard GLEIZE rappelle que les indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués sont encadrées par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par ses articles L.2123-20-1 et suivants.

Le taux maximal de l'indice 1027 servant au calcul des indemnités est de 51.6 % pour le Maire et de 19,8 % pour chacun des 5 adjoints désignés faisant ainsi une enveloppe maximale globale de 70 289,24 €.

L'enveloppe utilisée sur le mandat 2014-2020 était de 54 k€ sur les 58 k€ possible, c'est à dire 93% de l'enveloppe possible était utilisée.

En 2020 il y a eu une revalorisation décidée au niveau national de 20% des indemnités portant ainsi l'enveloppe à 70 k€.

Par rapport aux indemnités versées au cours du mandat 2014-2020, Bernard GLEIZE propose :

- une baisse de l'indemnité du maire : de 31% à 29,5% de l'indice 1027
- une légère hausse de l'indemnité des adjoints : de 12,40% à 12,90%
- une augmentation significative de l'indemnité des conseillers délégués : de 4,5% à 6,5%

Bernard GLEIZE précise que la proposition faite conduit à augmenter de 5000€ l'enveloppe utilisée au profit essentiellement des conseillers délégués et à utiliser 84% de l'enveloppe possible (à comparer aux 93% de l'enveloppe possible utilisée au cours du mandat 2014-2020)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taouès COLL, Alain SCHMITT, Marianne PERDRIJAT, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Lina

LEMARIE, Sébastien VELLUET, Hélène LEVERNIEUX, Guy HALGAND, Bénédicte ALLENET, Alexandre SIGNORET, Edwige BONNEFOY, Eric MORISSET, François HILLION, Katia EMIG), décide de répartir les indemnités des élus en fonction de l'indice 1027 comme suit :

	Pourcentage	Montant brut annuel
Maire	29,5 % de l'indice 1027	13 768,44 €
Adjointes au Maire	12,90 % de l'indice 1027	6 020,76 € x5
Conseillers municipaux délégués	6,5 % de l'indice 1027	3 033,84 € x5
<b>Enveloppe globale</b>		<b>59 041,44 €</b>

**Délibération 14 à 24 :** Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des Membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taouès COLL, Alain SCHMITT, Marianne PERDRIJAT, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Lina LEMARIE, Sébastien VELLUET, Hélène LEVERNIEUX, Guy HALGAND, Bénédicte ALLENET, Alexandre SIGNORET, Edwige BONNEFOY, Eric MORISSET, François HILLION, Katia EMIG), **décide** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, du Centre Communal d'Actions Sociale, du Comité National d'Action Sociale et des conseils d'écoles.

**Délibération n°14/2020 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO).**

Bernard GLEIZE rappelle que la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres est régie par l'article 22 du Code des marchés publics.

**Pour la commune de Vauhallaan, le Maire est président de droit de la Commission d'appel d'offres et le conseil municipal doit élire en son sein 3 membres titulaires et 3 suppléants.**

1 seule liste présentée à savoir :

Titulaire : Vincent PAIN, Alain SCHMITT, François HILLION

Suppléant : Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Katia EMIG

Après vote, à l'unanimité (Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taouès COLL, Alain SCHMITT, Marianne PERDRIJAT, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Lina LEMARIE, Sébastien VELLUET, Hélène LEVERNIEUX, Guy HALGAND, Bénédicte ALLENET, Alexandre SIGNORET, Edwige BONNEFOY, Eric MORISSET, François HILLION, Katia EMIG), La Commission d'appel d'offres est constituée comme suit :

- Titulaires : Vincent PAIN, Alain SCHMITT, François HILLION,
- Suppléants : Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Katia EMIG

François HILLION remercie la majorité de l'avoir désigné comme titulaire et Katia EMIG comme suppléante.

**Délibération n°15/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC)**

Bernard GLEIZE rappelle que 2 représentants doivent être désignés parmi les conseillers municipaux pour siéger à ladite commission de la CPS chargée d'évaluer les charges financières des transferts de compétences.

Monsieur Vincent PAIN et Monsieur Bernard GLEIZE se portent candidats.

**Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Vincent PAIN 19 voix pour

Monsieur Bernard GLEIZE 19 voix pour

Messieurs PAIN et GLEIZE sont élus à l'unanimité pour représenter la commune au sein de la CLETC.

**Délibération n°16/2020 : Fixation du nombre d'administrateurs et désignation des délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).**

Monsieur le Maire propose de reconduire le même nombre d'administrateurs du CCAS que celui du précédent mandat (c'est à dire 5 conseillers municipaux élus et 5 membres extérieurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taouès COLL, Alain SCHMITT, Marianne PERDRIJAT, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Lina LEMARIE, Sébastien VELLUET, Hélène LEVERNIEUX, Guy HALGAND, Bénédicte ALLENET, Alexandre SIGNORET, Edwige BONNEFOY, Eric MORISSET, François HILLION, Katia EMIG), fixe à 5 le nombre de conseillers municipaux élus et à 5 le nombre de personnes nommées par arrêté municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Taouès COLL : Lors du pré-conseil, vous avez donné une explication concernant le rôle des élus au sein du CCAS.

Vous avez proposé une liste de nom, vous avez mis mon nom en 5eme position tout en sachant éventuellement que Katia EMIG ou François HILLION pourrait suggérer une liste. Et je n'y suis pas contre. Déjà, c'est la méthode que je réfute et il n'y a pas que cela.

Je vous pose la question ce soir devant mes collègues : est-ce que ma personne vous dérange quelque part ? Car ce n'est pas la première fois. Déjà en pleine campagne électorale, vous avez essayé de me dégrader au niveau de la liste en me passant de la 2ème position à la 6ème position. On a évité le clash par rapport aux Vauhallanais.

Sinon, lors de la constitution des commissions, tous les adjoints ont été désignés vice-président de certaines commissions dont ils ont la délégation, sauf moi. Donc cela commence à faire beaucoup. Y compris le cas du CCAS, vous saviez très bien, vous faites de la politique maintenant, et moi j'en fais depuis 40 ans, dont 25 ans avec vous ici.

Donc je vous pose la question : vraiment est-ce que vous pensez que ma place est parmi vous ?

Car il ne fallait pas venir me chercher Monsieur Gleize, il ne fallait pas venir me chercher. Pendant 2 ans, vous m'avez tannée, j'ai pris ma décision au dernier moment. Certains de mes anciens collègues m'ont dit que j'allais le regretter.

Écoutez, je le regrette sincèrement car vous parlez de loyauté, vous parlez de solidarité dans l'équipe, au niveau des Vauhallanais. Commencez à donner l'exemple au sein de votre équipe.

Ce que je demande, c'est que mes propos soient inscrits au compte rendu du conseil municipal.

Je m'excuse auprès de mes collègues. Je m'excuse Olivier de commencer ce mandat par ce petit incident, sache que tu n'y es pour rien, et je te souhaite une bonne réussite. Occupez-vous vraiment de nos Vauhallanais qui en ont besoin.

Je vous remercie

Bernard GLEIZE : Je vous remercie de dire tout ce que vous pensez de moi. Depuis l'élection du 15 mars 2020, c'est le 3eme clash avec Taouès COLL. Cela fait à peu près un clash par mois. Je savais que j'aurais à faire à des situations compliquées.

Le 1er clash a effectivement été lors de la discussion des commissions municipales et de la désignation des vice-présidences.

Vous avez pu remarquer qu'il n'y a pas une commission par adjoint, dont la commission concernant la communication, le numérique, le patrimoine et le tourisme.

Au départ, je n'ai pas proposé Taouès COLL comme vice-présidente de cette commission. J'ai cru bien faire pour protéger Taouès COLL. Je ne souhaite expliciter ici les raisons qui m'ont conduit à faire ce choix a priori sauf si on m'y oblige. Taouès COLL l'a très mal pris, elle me l'a fait savoir. Quand on a évoqué la composition des commissions, j'ai indiqué qu'il n'y aurait pas de désignation de vice-présidences, et que la vice-présidence sera décidée lors de la première séance de chaque commission.

Concernant la première réunion de commission communication, numérique, patrimoine et tourisme, je proposerai Taoues COLL comme vice-présidente de cette commission.

Taouès COLL : je ne cherche pas de place, c'est la manière dont vous avez proposé et constitué les choses. Et à chaque fois c'est sur moi que ça tombe.

Bernard GLEIZE : "Il y a eu un 2<sup>ème</sup> clash quand nous avons travaillé sur les référents de quartier. Un forum informatique a été mis en place pour échanger et partager les remarques entre élus. Il se trouve que Taoues COLL ne s'est pas exprimée sur le forum mais par mail uniquement à mon attention. Je me suis permis de lui dire qu'il était préférable d'utiliser le forum pour que tout le monde ait connaissance des remarques. Taoues COLL a très mal pris ma remarque."

Taouès COLL : Le clash n'est pas vraiment au niveau du forum, mais en tant que référent de quartier ; provisoirement vous nous avez désigné un secteur dont je me suis occupée. Mais il se trouve que je me suis confrontée à une personne qui avait réellement besoin d'aide et je vous en ai fait part. Vous m'avez répondu : "gardez cela pour vous, ne m'arrosez pas de mail pour me raconter des petites histoires du quotidien.

Bernard GLEIZE : Nous ne parlons pas de la même chose. Concernant le CCAS, nous avons échangé à plusieurs reprises avec Olivier MUSY que Taoues COLL voulait faire partir du CCAS sans connaître ses motivations. Olivier a présenté en pré-conseil une liste en expliquant que l'ordre avait été établi en prenant en premier les personnes ayant manifesté leur intérêt de faire partie de la commission municipale dédiée à l'action sociale, aux solidarités, à l'habitat, à la santé et au handicap. Taoues COLL n'a pas exprimé le souhait d'en faire partie. Il n'y avait aucune mauvaise volonté vis-à-vis de Taoues COLL qui l'a mal pris.

Taouès COLL : En 25 ans, vous ne connaissez toujours pas mes motivations au sein du CCAS, et vous ne savez pas ma sensibilité au niveau des personnes âgées, au niveau des cas sociaux que je traite par ailleurs en dehors de la mairie

Bernard GLEIZE : Il y avait une incertitude sur l'existence d'une 2ème liste qui finalement a été proposée. J'ai exprimé ma confiance à Taoues COLL en la proposant en tant qu'adjointe. Je sais que Taoues COLL ne fait confiance à personne, elle l'a affirmé à plusieurs reprises. On verra bien ce que l'avenir nous réservera.

2 listes sont candidates :

- Liste A constituée de Olivier MUSY, Pascal NAWROCKI, Bénédicte ALLENET, Hélène LEVERNIEUX - MORONVALLE et Taouès COLL
- Liste B constituée de Katia EMIG et François HILLION

La liste A ayant obtenu 17 voix, obtient 4 sièges

La liste B ayant obtenu 2 voix obtient 1 siège

**Sont élus**, par application du scrutin de la répartition proportionnelle au plus fort reste :

Olivier MUSY  
Pascal NAWROCKI  
Bénédicte ALLENET  
Hélène LEVERNIEUX - MORONVALLE  
Katia EMIG

En tant que membres du Conseil d'Administration du CCAS

**Délibération n°17/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale**

### **pour le personnel des Collectivités Locales (C.N.A.S.)**

Bernard GLEIZE rappelle que la commune de Vauhallaan adhère au CNAS pour son personnel municipal. Après chaque renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant parmi les élus et un représentant parmi le personnel.

Monsieur Olivier MUSY se porte candidat comme délégué des élus et Madame Béatrice GILARDEAU comme déléguée des agents.

#### **Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Olivier MUSY 19 voix pour

Madame Béatrice GILARDEAU 19 voix pour

Monsieur MUSY est élu à l'unanimité comme délégué des élus et Madame GILARDEAU est élue à l'unanimité comme déléguée des agents, pour représenter la Commune au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Locales (C.N.A.S.).

### **Délibération n°18/2020 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein des conseils d'école**

Bernard GLEIZE rappelle qu'il faut désigner un représentant de la commune au sein des conseils d'école

S'est porté candidat Monsieur Pascal NAWROCKI.

#### **Après vote, a obtenu :**

Monsieur Pascal NAWROCKI : 19 voix pour

Monsieur Pascal NAWROCKI est désigné à l'unanimité comme délégué pour représenter la Commune au sein des conseils d'école.

### **Délibération n°19/2020 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (S.I.A.B.).**

Bernard GLEIZE rappelle que la commune de Vauhallaan dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants au sein dudit syndicat.

Se sont portés candidats Mesdames Dominique DUMAS et Geneviève SHATER comme membres titulaires.

Se sont portés candidats Messieurs Eric MORISSET et Sébastien VELLUET comme membres suppléants.

#### **Après avoir voté, ont obtenu :**

Madame Dominique DUMAS 19 voix pour

Madame Geneviève SHATER 19 voix pour

Monsieur Eric MORISSET 19 voix pour

Monsieur Sébastien VELLUET 19 voix pour

Mesdames Dominique DUMAS et Geneviève SHATER sont élues à l'unanimité comme titulaires.

Messieurs Eric MORISSET et Sébastien VELLUET

sont élus l'unanimité comme suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (S.I.A.B.).

### **Délibération n°20/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (S.I.E.I.)**

Bernard GLEIZE rappelle que la commune de Vauhallaan dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants au sein dudit syndicat.

Se sont portés candidats Messieurs Olivier MUSY et Pascal NAWROCKI comme membres titulaires et Madame Hélène LEVERNIEUX MORONVALLE et Monsieur Eric MORISSET comme suppléants.

**Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Olivier MUSY	19 voix pour
Monsieur Pascal NAWROCKI	19 voix pour

Madame Hélène LEVERNIEUX MORONVALLE	19 voix pour
Monsieur Eric MORISSET	19 voix pour

Messieurs Olivier MUSY et Pascal NAWROCKI sont élus à l'unanimité comme titulaires.

Madame Hélène LEVERNIEUX MORONVALLE et Monsieur Eric MORISSET sont élus à l'unanimité comme suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (S.I.E.I.)

**Délibération n°21/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Collège Emile ZOLA.**

Bernard GLEIZE rappelle que la commune de Vauhallaan dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants au sein dudit syndicat.

Se sont portés candidats Monsieur Pascal NAWROCKI et Marianne PERDRIJAT comme membres titulaires et Madame Edwige BONNEFOY et Monsieur Eric MORISSET comme suppléants.

**Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Pascal NAWROCKI	19 voix pour
Madame Marianne PERDRIJAT	19 voix pour

Madame Edwige BONNEFOY	19 voix pour
Monsieur Eric MORISSET	19 voix pour

Monsieur Pascal NAWROCKI et Madame Marianne PERDRIJAT sont élus à l'unanimité comme titulaires.

Madame Edwige BONNEFOY et Monsieur Eric MORISSET sont élus à l'unanimité comme suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Collège Emile ZOLA.

**Délibération n°22/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement d'un centre de montagne**

La commune de Vauhallaan dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants au sein dudit syndicat.

Se sont portés candidats Monsieur Bernard GLEIZE et Madame Dominique DUMAS comme membres titulaires et Madame Marianne PERDRIJAT et Monsieur Eric MORISSET comme suppléants.

**Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Bernard GLEIZE	19 voix pour
Madame Dominique DUMAS	19 voix pour

Madame Marianne PERDRIJAT	19 voix pour
Monsieur Eric MORISSET	19 voix pour

Monsieur Bernard GLEIZE et Madame Dominique DUMAS sont élus à l'unanimité comme titulaires.  
Madame Marianne PERDRIJAT et Monsieur Eric MORISSET sont élus à l'unanimité comme suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement d'un centre de montagne.

Alexandre SIGNORET : est-ce que ces 2 syndicats sont amenés à être dissouts ?

Bernard GLEIZE :

Oui il en est question et ce n'est pas nouveau.

Le syndicat de la montagne ne se réunit plus depuis plusieurs années. Verrières le Buisson et Vauhallaan font partie de ce syndicat ; Vauhallaan ne possède qu'un petit terrain. Il faudrait que les communes se mettent d'accord sur une dissolution et soumettent la décision au préfet.

Alexandre SIGNORET : c'est dommage pour le collège

François HILLION : le syndicat du collège a été créé pour construire le collège. Pendant des années, les 3 communes Bièvres, Igny et Vauhallaan ont apporté un complément de financement pour améliorer certains aspects du collège.

Bernard GLEIZE : Ce syndicat peut encore avoir une raison d'être, si les 3 communes redonnent une pulsion, il peut peut-être survivre. Il faudrait discuter avec le principal du collège et les 2 autres communes pour voir la suite à donner.

### **Délibération n°23/2020 : Constitution des commissions municipales permanentes et désignation de leurs représentants**

Bernard GLEIZE propose la création de 7 commissions municipales, composées de 7 membres dont un membre de la liste de François HILLION.

Guy HALGAND : Concernant la commission au développement durable, à l'environnement, aux mobilités, à l'aménagement, à l'urbanisme et au PLU, je trouve dommage que F. HILLION en fasse partie car lors du précédent mandat, le PLU a été un échec. Je me fais l'écho des Vauhallaanais qui n'ont pas voté pour F. HILLION ; je ne sais pas si ces Vauhallaanais comprendront que F. HILLION fasse partie de cette commission.

Bernard GLEIZE : Concernant le PLU nous avons pris l'engagement de le revoir mais tout le travail sera fait en amont et exposé en commission urbanisme.

Pascal NAWROCKI : les commissions sont consultatives il n'y a pas de prise de décisions, elles reviennent au conseil municipal. Il n'y a pas que le PLU dans cette commission.

Bernard GLEIZE : Le principe a été retenu de laisser une place aux élus non majoritaires. Je souhaite que nous traitions François HILLION et Katia EMIG comme faisant partie de l'équipe municipale et non pas comme faisant partie de l'opposition. On verra comment chacun se comporte.

Katia EMIG : dans ce cas, pourquoi avoir affiché sur le site de la mairie une photo de groupe ou nous sommes absents ?

Bernard GLEIZE : C'est une maladresse, il n'y avait pas de mauvaise intention ni de volonté de vous exclure. La décision de faire la photo a été prise à l'issue du précédent conseil car certains trouvaient sympathique de faire cette photo avec les masques. Nous avons cherché à vous retrouver mais vous n'étiez déjà plus là. Il faut essayer de travailler en bon intelligence.

Guy HALGAND : Cela me gêne que l'on affiche le nom de François HILLION comme faisant partie de la commission municipale urbanisme.

Hélène MORONVALLE : il y a d'autres sujets que le PLU, ou la présence de François HILLION avec son expérience peut être intéressante dans les commissions, qui encore une fois sont consultatives, et au final il n'aura qu'une voix en conseil municipal comme chacun d'entre nous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 18 voix pour (Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taouès COLL, Alain SCHMITT, Marianne PERDRIJAT, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Lina LEMARIE, Sébastien VELLUET, Hélène LEVERNIEUX, Bénédicte ALLENET, Alexandre SIGNORET, Edwige BONNEFOY, Eric MORISSET, François HILLION, Katia EMIG) et une abstention (Guy HALGAND)

**Décide** de la création de 7 commissions municipales désignées comme suit :

<b>Commission municipale permanente</b>	<b>Nombre de membres (en dehors du Maire, Président de droit)</b>
Finances – Ressources Humaines et intercommunalité	7 membres <sup>1</sup>
Action sociale, solidarités, habitat, santé et handicap	7 membres <sup>1</sup>
Développement durable, environnement, mobilité, aménagement, urbanisme et PLU	7 membres <sup>1</sup>
Petite enfance, scolaire, jeunes, séniors, famille et jumelage	7 membres <sup>1</sup>
Communication, numérique, patrimoine, tourisme	7 membres <sup>1</sup>
Travaux, voirie, prévention et sécurité	7 membres <sup>1</sup>
Événementiel, vie associative, sports, culture artisanat d'art	7 membres <sup>1</sup>

<sup>1</sup> dont 6 membres de la liste majoritaire et un membre de l'autre liste pour permettre l'expression pluraliste des élus.

**Précise** que leur fonctionnement est régi par le règlement intérieur du conseil municipal

Après en avoir délibéré à la majorité, 18 voix pour (Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taouès COLL, Alain SCHMITT, Marianne PERDRIJAT, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Lina LEMARIE, Sébastien VELLUET, Hélène LEVERNIEUX, Bénédicte ALLENET, Alexandre SIGNORET, Edwige BONNEFOY, Eric MORISSET, François HILLION, Katia EMIG) et une abstention (Guy HALGAND)

le Conseil Municipal procède à la désignation des membres des commissions municipales à main levée comme suit :

<b>Commission municipale</b>	<b>Rôle / compétences</b>	<b>Composition</b>
Aux Finances, aux ressources humaines et à l'intercommunalité	Budgets, Décisions modificatives, Comptes administratifs, subventions, budget participatif, (plutôt dans le thème suivant), actions vis à vis commerçants, producteurs locaux et artisans, sujets d'intercommunalité ne relevant d'une des 6 autres commissions municipales	Bernard Gleize (Président de droit) et 7 membres : Vincent Pain, Pascal Nawrocki, Dominique Dumas, Taouès Coll, Alain Schmitt, Guy Halgand, François Hillion
A l'action sociale, aux solidarités, à l'habitat, à la santé et au handicap	Politique sociale mise en œuvre par le CCAS, actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté, en faveur de l'handicap, emploi, insertion, politique de l'habitat social, interactions avec le cabinet médical, Plan de sauvegarde de la Commune (PCS) ....	Bernard Gleize (Président de droit) et 7 membres : Olivier Musy, Pascal Nawrocki, Bénédicte Allenet, Hélène Moronvalle, Eric Morisset, Guy Halgand, Katia Emig



Au développement durable, à l'environnement, aux mobilités, à l'aménagement, à l'urbanisme et au PLU	Sujets liés à l'environnement, à la transition écologique et énergétique, grands projets d'aménagement, circulations douces, Mobilités, agriculture, déchets, autorisation d'urbanisme, DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), assainissement, coordination révision du PLU,...	Bernard Gleize (Président de droit) et 7 membres : Dominique Dumas, Geneviève Shater, Alain Schmitt, Bénédicte Allenet, Éric Morisset, Alexandre Signoret, François Hillion
A la petite enfance, au scolaire, aux jeunes, aux seniors, à la famille et au jumelage	Actions pour la petite enfance, la jeunesse, la famille et les aînés. CMJ et Conseil des aînés, actions pour favoriser les liens intergénérationnels, jumelage, restauration scolaire, ...	Bernard Gleize (Président de droit) et 7 membres : Pascal Nawrocki, Olivier Musy, Edwige Bonnefoy, Marianne Perdrijat, Hélène Moronvalle, Lina Lemarié, Katia Emig
A la communication, au numérique, au patrimoine et au tourisme	Politique de communication, documents de communication, site de la mairie, fracture numérique, dématérialisation, rencontres citoyennes, référents de quartier, accueil nouveaux Vauhallanais, patrimoine architectural et naturel, bibliothèque, syndicat d'initiative et l'OTPS (office du tourisme Paris Saclay) , ...	Bernard Gleize (Président de droit) et 7 membres : Marianne Perdrijat, Hélène Moronvalle, Taouès Coll, Lina Lemarié, Vincent Pain, Dominique Dumas, Katia Emig
Aux travaux, à la voirie, à la prévention et à la sécurité	Travaux d'entretien, demandes liées à la voirie (occupation domaine public, modification de la circulation, ...), mesures de prévention et de sécurité (voisins solidaires, sécurité routière et piétonne, ...), espaces verts, cimetière, CPI (Centre de Proximité Intercommunal), équipements municipaux, stationnement, signalétique, jardin partagé, ruches, ...	Bernard Gleize (Président de droit) et 7 membres : Alain Schmitt, Dominique Dumas, Sébastien Velluet, Geneviève Shater, Marianne Perdrijat, Alexandre Signoret, François Hillion
A l'évènementiel, à la vie associative, aux sports, à la culture, et à l'artisanat d'art	Évènements municipaux et d'activités culturelles (journée du patrimoine, ...), dimension écoresponsable des évènements, des relations et relais avec les associations, forum des associations, équipements sportifs, artisanat d'art local, ...	Bernard Gleize (Président de droit) et 7 membres : Lina Lemarié, Guy Halgand, Taouès Coll, Dominique Dumas, Marianne Perdrijat, Sébastien Velluet, Katia Emig

**Délibération n°24/2020 : Désignation de trois délégués du Conseil Municipal au sein de la commission d'admission de la maison de la petite enfance.**

Bernard GLEIZE rappelle que la commission d'admission doit se réunir régulièrement, pour l'attribution des places à la maison de la petite enfance.

Se sont portés candidats Messieurs Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI et Olivier MUSY

Le vote ayant eu lieu à mains levées et les résultats sont les suivants :

Monsieur Bernard GLEIZE            19 voix pour  
Monsieur Pascal NAWROCKI        19 voix pour

Monsieur Olivier MUSY

19 voix pour

Messieurs Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI et Olivier MUSY sont désignés à l'unanimité pour représenter le Conseil Municipal au sein de la Commission d'admission de la Maison de la petite enfance.

***Clôture de la séance à 21h25***

A l'issue du conseil, Bernard GLEIZE informe l'ensemble du conseil municipal du départ cet été de Rodolphe AUBERT, Secrétaire général de la Commune, qui avait exprimé son souhait de bouger en début d'année.